



Compte Rendu du Comité Technique Local n°6/2022

A notre grand regret, les nouveaux horaires de la trésorerie de Port-sur-Saône seront les suivants :

Au 1 ^{er} janvier 2023	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé



Lorsque des sujets soumis à l'avis des représentants des personnels ont fait l'objet d'un vote unanime contre, une deuxième convocation sur ces points est nécessaire.

Notre compte rendu n°5/2022 retraçait nos positions sur l'intégration de la Trésorerie de Port-sur-Saône au Service de Gestion Comptable de Gray au 1^{er} janvier 2023 et sur les conditions de réinstallation des agents du Pôle d'Évaluation des Locaux professionnels (PELP) à Lure au 01/12/2022.

Deux votes unanimes contre ayant été obtenus, nous étions donc convoqués ce jour sur ces mêmes sujets.

La présence des représentants syndicaux lors des réunions institutionnelles est **nécessaire** pour exprimer vos inquiétudes et vos droits. Il nous a donc semblé indispensable de siéger ce jour.

Solidaires et CGT finances publiques ont boycotté cette instance.

1° Intégration de la trésorerie de Port-sur-Saône au Service de Gestion Comptable de Gray au 1^{er} janvier 2023 (deuxième présentation)

Lors du Comité Technique Local du 4 octobre 2022, nous avons demandé des précisions quant aux taux de recouvrement absents sur les documents de travail.

FO DGFIP constate qu'aucune précision supplémentaire n'a été apportée. La direction se veut néanmoins optimiste en nous affirmant que les taux au 31 août sont excellents.

Malgré l'arrêt prochain de l'automate des poursuites, nous restons inquiets quant à la volumétrie des dossiers débiteurs qui seront transférés au SGC de Gray.

C'est grâce à notre compte rendu n°5/2022 que l'apprentie en place à la trésorerie de Port-sur-Saône a appris son transfert au SGC de Vesoul !

Même si la communication est le point fort de notre directeur, il subsiste malgré tout quelques ratés.

Les agents ont été destinataires de fiches de vœux à compléter pour leurs affectations au 01/01/2023.

Nous avons évidemment de nouveau voté contre ce projet pour les mêmes raisons que celles évoquées le 4 octobre.

2° Conditions de réinstallation des agents du Pôle d'Évaluation des Locaux professionnels (PELP) à Lure au 01/12/2022 (deuxième convocation)

FO DGFIP est intervenu de nouveau sur l'installation physique du SDIF. Celle-ci doit être provisoire et réétudiée dès que les conditions matérielles sur le site luron le permettront.

Le collectif de travail et la synergie entre les équipes doivent être prioritaires. La direction nous répond que des changements pourront être effectués. Mme Morgat nous précise une visite prochaine sur site.

FO DGFIP a interpellé la direction sur la mise en place d' Evaloc. Suite à une information du 6 octobre, le module Evaloc ne sera pas fonctionnel au 1^{er} décembre. Dans l'attente, un module « allégé » sera développé qui engendrera des saisies manuelles pour les agents. La volumétrie de ces opérations est inconnue à ce jour.

FO DGFIP dénonce un dysfonctionnement supplémentaire qui devra être absorbé par le SDIF, structure qui connaît déjà des difficultés et va subir d'importantes évolutions.

Selon la direction, il ne s'agit que d'un simple différé mais, connaissant notre administration, nos inquiétudes sont vives.

Des entretiens pour le recrutement d'un emploi B contractuel pour le SDIF se sont déroulés les 6 et 7 octobre. Une candidature avec un profil intéressant selon les propos de la direction a été retenue. Son contrat débutera au 1^{er} novembre 2022.

Nous avons évidemment de nouveau voté contre ce projet pour les mêmes raisons que celles évoquées le 4 octobre.

Questions diverses :

→ FO DGFIP a interrogé la direction sur les tests d'empoussièrément sur le site de Lure. L'entreprise est intervenue les 6, 7 et 10 octobre au sein du local du SDIF pour une opération de désamiantage. En conséquence, les agents ont été placés en télétravail.

FO DGFIP a demandé la communication des résultats de ces tests. Mais ceux-ci ne sont réalisés qu'aujourd'hui, mercredi 12 octobre. Pour FO DGFIP, la ré-intégration physique des agents ne doit se faire que dans des conditions sanitaires réglementaires et sécurisées.

Concernant le site de Vesoul, place du 11^e chasseurs, les résultats définitifs ont été connus le 16/10 et confirment l'absence de fibres d'amiante.

→ FO DGFIP a fait remonter les adresses mail erronées présentes sur le site impôts.gouv.fr. La direction nous répond que ces anomalies sont transmises auprès du cabinet de communication.

Le moteur de recherche Google peut générer des informations erronées indépendantes de notre administration. Des fraudes ont également été détectées sur de nombreux sites où figurent nos coordonnées.

Malgré l'imperfection de l'outil Google, M.Trudet se plaint à consulter les avis négatifs relatifs à nos prestations téléphoniques. Aurons-nous un jour, tel un établissement privé, un classement à étoiles ?

→ FO DGFIP questionne la direction sur l'évolution du forfait Mobilités Durables (FMD). En effet, celui-ci sera réévalué et pourra être cumulé avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun.

Aucune note nationale n'est parue à ce jour mais la direction prend acte.

→ Suite à l'intervention de FO DGFIP du 11 octobre, la direction a communiqué envers les chefs de services pour encourager le télétravail exceptionnel en raison de la pénurie d'essence.

→ FO DGFIP demande à la direction des précisions relative à la Responsabilité des Gestionnaires Publics applicable au 1^{er} janvier 2023.

Un kit de communication sur ce sujet sera mis en ligne prochainement. Cette réforme de grande ampleur aura des conséquences sur nos méthodes de travail.

Présents lors de chaque instance, Vous défendre est notre priorité, n'hésitez pas à nous contacter !



Les élus : Julie BOILEAU, Nathalie CREUSOT, Marie-Catherine LEGRAND / Expert : Pascal BAULLARD